

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22
Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Le Prince a conféré à S. M. Guillaume II, Empereur allemand, Roi de Prusse, la Grand-Croix de Son Ordre de Saint-Charles, par Ordonnance du 28 juin 1899.

Par Ordonnance du 30 juin, le Prince a autorisé S. A. S. le Prince Héritaire à accepter et à porter la Grand-Croix de l'Ordre de l'Aigle Rouge, qui lui a été conférée par S. M. l'Empereur d'Allemagne.

Par Ordonnance du même jour, S. Exc. M. le Comte de Bülow, Ministre des Affaires étrangères de l'Empire d'Allemagne, a été nommé Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles.

Le lendemain, M. Hopman, Capitaine-Lieutenant de la marine allemande, a été nommé Chevalier du même Ordre.

Aux termes de diverses Ordonnances Souveraines en date des 7 et 10 juillet, ont été nommés :

Juge au Tribunal Supérieur, M. Jean-Marie-Arthur Boussard d'Hauteroche, docteur en droit, ancien magistrat. Il remplira les fonctions de Juge d'Instruction, en remplacement de M. Emile Messié, admis à faire valoir ses droits à la retraite et nommé Vice-Président honoraire ;

Juge au Tribunal Supérieur, M. Jean-Baptiste Mareschal, Substitut de l'Avocat Général, en remplacement de M. Eliacin Plantif, admis à faire valoir ses droits à la retraite ;

Substitut de l'Avocat Général près le Tribunal Supérieur, M. Paul-Jean-Joseph de Villeneuve, Juge de Paix, en remplacement de M. Mareschal, nommé Juge.

Juge de Paix, M. Jean-Marie-Pierre-Théodore-Raymond Bimar, avocat, ancien magistrat, en remplacement de M. Paul-Jean-Joseph de Villeneuve, nommé Substitut de l'Avocat Général.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

A l'issue de l'audience civile tenue ce matin par le Tribunal Supérieur, sous la présidence de M. le baron de Rolland, M. Bimar, juge de paix, a prêté serment.

Le Tribunal, après une suspension de dix minutes, a ensuite siégé en audience solennelle pour la

prestation de serment et l'installation de M. Bousard d'Hauteroche, juge d'instruction, de M. Mareschal, juge, et de M. de Villeneuve, substitut.

Dimanche après-midi, M. le Conseiller d'Etat Emile Bernich, Inspecteur général des Finances, est arrivé à Monaco.

Par le même train est arrivé M. Camille Blanc, Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer.

La première séance de distribution de prix a eu lieu à Saint-Maur, samedi 22 juillet. M^r l'Evêque de Monaco avait bien voulu retarder son départ en villégiature pour présider cette cérémonie au Pensionnat et à l'Externat. Cette marque de bienveillance de Sa Grandeur a vivement touché les jeunes élèves qui ont témoigné leur joie à Monseigneur par des compliments de circonstance et des chants fort bien réussis.

Le prix d'honneur accordé par S. A. S. M^{me} la Princesse a été décerné, au Pensionnat, à M^{lles} Madeleine Portal et Marie Médecin qui, de plus, a été couronnée rosière, récompense réservée uniquement aux élèves qui font leur cours supérieur avec distinction et succès. M^{lles} Madeleine Portal et Jeanne Duverger ont obtenu le Bouton de rose comme témoignage de leur excellente conduite.

A l'Externat, c'est M^{lle} Alice Godeck qui a mérité le prix d'honneur de Son Altesse Sérénissime par sa bonne conduite et son travail assidu.

Dimanche a brillamment commencé, sur la promenade Sainte-Barbe, la série des fêtes annuelles de la Saint-Roman qui pendant la saison estivale donnent une joyeuse animation à Monaco-Ville. Il faut louer la Commission des fêtes et son dévoué président, M. Botta, pour l'intelligence et le bon goût dont ils ont fait preuve dans l'organisation de la fête de dimanche. La salle de bal avec sa décoration de fleurs, de guirlandes, de verdure et de trophées aux couleurs monégasques, présentait un coup d'œil charmant. Tout autour sont installées avec ordre les baraques foraines où se pressait la foule.

A 4 heures et demie, l'excellente musique de la Société Philharmonique, dirigée avec talent par M. Schwentzer, a donné un concert fort applaudi.

Le soir à 8 heures et demie, un superbe feu d'artifice, précédé de salve d'artillerie, a été tiré sur la place de la Batterie par M. Cupellini ; puis à 9 h. — en dépit d'une brusque et violente bourrasque de vent — le bal a joyeusement commencé et s'est prolongé assez tard dans la nuit.

Les grands concerts donnés chaque jeudi et chaque dimanche, sous l'habile et énergique direction du maestro Arthur Vigna, attirent toujours une nombreuse affluence de monde sur les merveilleuses terrasses du Casino. Celui de jeudi dernier a été particulièrement goûté par les dilettantes de Monaco et de Nice, qui ont fort applaudi la suite musicale tirée de l'exquise partition de Burgmein, le *Roman de Pierrot et de Pierrette* et

le chœur expressif de l'opéra *I Lombardi*, que le public a fait bisser.

Le concert de dimanche ne s'annonçait pas moins brillamment et dès 8 heures une foule nombreuse avait pris place sur les terrasses. Malheureusement, le vent qui s'est subitement élevé dès le début du concert a rendu impossible l'exécution de la deuxième partie et nos excellents artistes ont du battre en retraite devant la violence de la rafale.

Nous avons été privés, par suite de ce contretemps, de l'exécution du grand morceau, l'*Hymne à la Liberté*, qui devait être exécuté par l'orchestre, la fanfare de la Société des Régates et les chœurs. Mais ce ne sera que partie remise.

La convention entre la France et l'Italie pour le raccordement des réseaux téléphoniques et la construction des lignes téléphoniques de Gênes à Nice vient d'être signée par MM. Visconti-Venosta, di San Giuliana et Barrère. Dans un avenir prochain, on pourra donc de Monaco communiquer téléphoniquement avec Rome comme avec Paris.

Dimanche prochain, 30 juillet, seront disputés à Monaco les championnats à 1, 2 et 4 rameurs, championnats que la Fédération des Sociétés Nautiques de la Méditerranée a fondés en 1895.

Depuis lors, cette fête du rowing a eu lieu chaque année dans un des ports du littoral.

Voici l'avant programme de ces intéressantes courses qui attireront dans la Principauté les nombreux amateurs de Marseille, de Nice et de tout le littoral :

A 4 heures. — *Prix de la Condamine*. — Championnat Canoës, 1 rameur sans barreur. Détenteur : M. L. Prevel, du Club Nautique de Nice.

A 5 heures. — *Prix de la Croisette*. — Championnat Yoles franches, 2 rameurs avec barreur. Détenteurs : MM. Prevel et Navello, du Club Nautique de Nice.

A 6 heures. — *Prix de la Baie des Anges*. — Championnat Yoles franches, 4 rameurs avec barreur. Détenteurs : MM. A. Denery, P. Nicolet, M. Lambert et J. Gras, de la Société Nautique de Cannes.

Parcours uniforme pour toutes les Courses : 2,000 mètres en ligne droite.

Dans son audience du 18 juillet, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Théophile Fantapié, né le 29 septembre 1842, à Nice, docteur en médecine, demeurant à San Remo (Italie), quatre jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Pierre-Antoine Birolani, né le 17 janvier 1847, à Bergamo (Italie), boulanger, sans domicile fixe, deux jours de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Le 21 juillet, le même Tribunal a condamné le nommé Antoine Marquet, né à Monaco, le 4 juin 1863, maçon, y demeurant, à deux mois de prison et 16 francs d'amende, avec la déchéance (article 255 du Code Pénal), pour rébellion et ivresse.

Chemin de fer de la Turbie. — A la suite des récents changements apportés par le P. L. M. dans son horaire, la C^{ie} du chemin de fer à crémaillère a apporté à son tour les modifications suivantes à son service d'été.

Le train qui partait de Monte Carlo à 2 heures de l'après-midi et arrivait à 2 h. 22 à la Turbie, part maintenant à 2 h. 30 et arrive à 2 h. 51. Celui qui partait de la Turbie à midi 40 part à 1 h. 50.

Les trains partant de Monte Carlo à 2 h. 30 et 4 heures et ceux partant de la Turbie à 3 heures et 5 heures (trains qui n'avaient lieu que les dimanches et fêtes) ont lieu tous les jours.

AU DEHORS

C'est après-demain, 27 juillet, que sera célébré à Cettigne le mariage du prince héritier de Monténégro avec la duchesse Jutta de Mecklembourg-Strelitz.

La princesse Jutta est arrivée au port monténégrin d'Antivari, où elle a été reçue par le prince Mirko, frère cadet du fiancé.

C'est à Antivari que la princesse Jutta se convertira à la religion orthodoxe et changera son prénom de Jutta en celui de Militza.

Détail curieux : la population d'Antivari est entièrement catholique ; le petit bourg qui n'a que 1,500 habitants, n'a pas d'église grecque et c'est dans le salon d'une maison privée, transformé pour la circonstance en chapelle et béni par le métropolitain de Cettigne, que la future princesse de Montenegro abjurera la religion protestante.

Les fêtes populaires qui accompagneront le mariage du prince Danilo seront des plus brillantes. Le prince Nicolas a invité personnellement toutes les autorités du pays et l'on compte, pour le 27 juillet, sur la présence à Cettigne, qui n'a que 2,400 habitants, de 20,000 Monténégrins venus de tous les coins des montagnes Noires.

Le mariage sera célébré dans la chapelle du couvent historique de Cettigne ; le prince de Naples et le grand-duc Constantin Constantinovitch figureront comme témoins.

Dimanche, ont eu lieu à Paris, au milieu d'un grand concours de monde, les obsèques de la baronne Nathaniel de Rothschild, mère de M. Arthur de Rothschild, le sympathique yachtman propriétaire de l'*Eros*.

Le commandant Hériot, qui avait fait récemment construire une magnifique villa au Cap-Martin où il comptait venir passer les saisons hivernales, vient de mourir à son château de la Boissière. Le commandant Hériot avait consacré une partie de sa grande fortune à la fondation d'œuvres de charité et d'assistance auxquelles son nom restera attaché ; la plus célèbre est cet orphelinat militaire qu'il avait fondé à côté de sa maison, à la Boissière, et dont les libéralités du regretté commandant ont assuré l'avenir.

La Vie Artistique

MESSALINE à Londres — MOÏNA à Aix-les-Bains

M. Isidore de Lara, le distingué compositeur dont le théâtre de Monte Carlo a le droit de s'honorer, vient coup sur coup de remporter deux véritables triomphes sur les grandes scènes de Covent-Garden à Londres et du Grand Cercle à Aix-les-Bains.

A Londres, dont c'est actuellement la grande *season* artistique, *Messaline* a produit un effet considérable et si quelques feuilles anglaises ont fait certaines critiques du livret, elles ont été d'accord pour reconnaître la grande valeur de la magistrale partition de M. de Lara.

Le correspondant envoyé par le *Figaro* pour assister à la sensationnelle première représentation de *Messaline* à Covent-Garden, a consacré un long article à cette belle soirée.

« La grande scène lyrique de Londres, dit notre confrère, est une des plus importantes scènes de musique et nulle de ses tentatives ne passe inaperçue. Ses manifestations

d'art, au contraire, ont un réel retentissement et méritent de fixer l'attention. *Messaline* fut donnée, pour la première fois, en avril, à Monte Carlo : et, à ce moment, il en fut parlé ici même. La dernière partition du compositeur d'*Amy Robsart* et de *Moïna* provoqua, à son apparition, la curiosité du monde musical : et l'opinion générale fut que cette fois, M. Isidore de Lara avait exprimé, bien au delà de ses moyens habituels, et dans une musique plus sûre et plus définitive, toutes ses aspirations et tout son propre rêve d'art. On se trouvait en présence d'une œuvre considérable, attestant une inspiration ardente, une connaissance parfaite des ressources et des effets de théâtre, une technique personnelle et brillante. Le succès s'en affirma, dès le premier soir, solide et durable.

« La direction artistique de Covent-Garden, en montant *Messaline*, pouvait d'avance en escompter la réussite et tabler à coup sûr : il faut la féliciter de l'avoir entrepris et d'avoir eu l'initiative de faire connaître, tout de suite, au public anglais cette œuvre de belle envolée et de sérieuse facture. »

L'interprétation a été digne en tous points de l'œuvre et de la grande scène sur laquelle elle était produite. M^{me} Héglon a retrouvé à Londres le triomphe qui l'avait accueillie à Monte Carlo lors de la création de *Messaline*. M. Alvarez, le célèbre et superbe ténor de l'Opéra de Paris, a composé avec un art merveilleux le rôle écrasant du gladiateur Hélion où, tant par sa voix vibrante que par son jeu dramatique, il a produit un effet considérable. Même succès pour son camarade de l'Opéra, M. Renaud qui a été parfait comme chanteur et comme comédien dans le personnage sympathique du chanteur Harès. M^{lle} Leclerc, MM. Gillibert, Herman Devriès et Fournets complétaient une interprétation d'élite, rehaussée encore par une mise en scène somptueuse.

D'autre part, à Aix-les-Bains, sur la scène du nouveau théâtre, si réussi et si coquet, construit au Casino du Grand Cercle, *Moïna* vient d'être repris avec un incomparable éclat. Nous ne reviendrons pas ici sur les qualités musicales et sur l'intérêt essentiellement dramatique de cette œuvre désormais consacrée par de nombreux succès.

Qu'il nous suffise donc de constater avec plaisir l'accueil enthousiaste que vient de lui faire le public de haute élégance parisienne et étrangère actuellement réuni à Aix. La soirée n'a été, en effet, qu'une suite d'ovations à l'adresse du compositeur et de ses interprètes. L'opéra, admirablement dirigé par M. Léon Jehin, qui possède à fond toutes les nuances de la partition, était chanté par des artistes de premier ordre, et il faut particulièrement citer avec éloge M^{me} Charlotte Wyns, MM. Jérôme, Mondaud et Boudouresque, dont le triomphe a été complet.

LETTRES ET ARTS

A l'Institut de France. — Dans sa dernière séance, l'Académie des beaux-arts a procédé à l'élection d'un membre libre en remplacement de M. le comte Delaborde.

Les candidats étaient MM. Aynard, Jules Comte, Camille Bellaigue, Philippe Gille et Richer, présentés par la Commission compétente, et MM. Ravaisson-Mollin, Clausse et Charles Normand, ajoutés à cette liste par l'Académie.

La lutte a été circonscrite entre MM. Aynard et Philippe Gille. Ce dernier l'a emporté par 22 voix, contre 19 données à M. Aynard.

Au cours de la même séance, l'Académie des beaux-arts a décerné les grands prix de Rome en peinture :

Premier Grand Prix : M. Roger (Louis), né le 26 août 1879 à Paris, élève de MM. Jean-Paul Laurens et Benjamin-Constant ;

Premier Second Grand Prix : M. Guétin (Victor), né le 17 mars 1877 à Saint-Denis (Seine), élève de MM. Jules Lefebvre, Benjamin-Constant et T. Robert-Fleury ;

Deuxième Second Grand Prix : M. Jacquot-Defrance (Laurent), né le 22 avril 1874 au Perthuis (Pyrénées-Orientales), élève de M. Bonnat.

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

L'Exposition de 1900. — L'Exposition de 1900 n'aura pas seulement un grand intérêt industriel et commercial, elle sera l'occasion d'une sorte de revue générale des efforts accomplis et des résultats obtenus au point de vue social pendant le XIX^e siècle.

La France sera en ce moment le rendez-vous de toutes les nations civilisées et même de celles qui ne le seront pas.

Sans parler des peuples de l'Europe tout entière, les Africains, les Américains, les Asiatiques même, seront envoyés de tous les points du globe comme représentants de leur patrie respective. La Chine et bon nombre de peuples de l'Orient se laisseront entraîner par l'exemple, bien qu'ils aient toujours regardé les autres nations moins civilisées que la leur.

Les industries de toute nature, de tout pays, seront exposées dans de vastes palais construits tout exprès pour elles et qui sont des chefs-d'œuvre que le génie de l'homme a enfantés.

On verra une foule d'hommes savants accourir de toutes parts, se disputer les prix, et ce sera là l'un des plus beaux spectacles que la France nous donnera de contempler.

Les hommes d'étude pourront apprécier l'ensemble des productions du globe si vastes et si innombrables qu'elles soient et le plus petit coin du monde, si disgracié qu'il soit, aura son tribut d'utilité à fournir.

Rien n'a été épargné pour le bien des peuples des régions lointaines où s'exerce l'influence de nations chrétiennes et où l'on veut que la culture de l'esprit devienne, au point de vue moral et intellectuel, comme un champ fertile en imaginations.

En un mot, l'année 1900 sera l'agglomération synoptique des produits du monde entier où il nous sera permis d'étudier le génie productif des peuples dans ses œuvres les plus riches comme dans les plus infimes.

Océanographie. — M. Armand Gautier, dans une précédente communication à l'Académie des Sciences, avait montré que les eaux prises en mer, à la surface ou à une faible profondeur, ne contiennent pas trace d'iode à l'état d'iodures ou d'iodates et que la totalité de cet élément, engagé dans des combinaisons complexes, ne devient sensible aux réactifs qu'après fusion à la potasse caustique du résidu laissé par l'eau.

M. Gautier vient de faire une étude parallèle pour l'eau de la Méditerranée, prise dans le golfe du Lion, à 11 kilomètres des côtes, étude qui l'a conduit à des résultats tout semblables. Ceux-ci, en effet, établissent que :

1° L'eau de la Méditerranée possède, à la surface, une teneur en iode total sensiblement égale à celle de l'océan Atlantique, l'une et l'autre étant puisées loin de toute embouchure de fleuves et en pleine mer ;

2° Dans la Méditerranée comme dans l'Atlantique, on ne trouve pas trace d'iodures ou d'iodates dans l'eau de surface ;

3° Dans ces eaux de mer l'iode est contenu, partie dans les êtres organisés, partie dans une substance complexe partiellement organique et soluble, azotée, phosphorée et dialysable.

Or, quelle que soit la nature de cette substance iodée complexe, M. Gautier a pensé que, originaire des profondeurs et contenu primitivement dans les eaux de l'océan, sous forme minérale, l'iode, lorsqu'il arrive dans les régions de la mer riches en êtres vivants aptes à l'assimiler, y passe partiellement ou en totalité à l'état organique. Ce phénomène doit arriver à son maximum dans les régions de la mer où pénètre la lumière, et où peuvent vivre et se reproduire les algues à chlorophylle, sans que la transformation de l'iode minéral en matériaux organiques divers doive nécessairement cesser dans les régions plus profondes où les combinaisons iodées formées à la surface peuvent pénétrer grâce à une lente dialyse, et où d'ailleurs d'autres êtres non chlorophylliens, protozoaires, bactéries, etc., auxquels la lumière n'est pas nécessaire, peuvent aussi modifier les combinaisons minérales de l'iode, comme c'est notoirement le cas pour les spongiaires qui fixent, on le sait, cet élément à l'état organique.

Les nouvelles recherches qu'il vient de faire et dont il

communiqué les résultats dans une nouvelle note adressée à l'Académie des Sciences, confirment pleinement son hypothèse.

L'arrosage des rues au chlorure de calcium.

— Le *Journal d'hygiène*, résume, d'après le journal italien *Il Pratica*, une intéressante étude du Dr Parone sur l'emploi du chlorure de calcium pour l'arrosage et la désinfection des voies publiques. Il est démontré que les crachats de tuberculeux sur le sol peuvent, après dessiccation, répandre dans la poussière atmosphérique les bacilles de la terrible maladie. Bien que le sol ne soit pas un mode de multiplication convenable pour un grand nombre de germes infectieux, il peut cependant les conserver un temps assez long sans altérer leur vitalité et leurs propriétés virulentes. D'après les recherches faites par des savants autorisés, la poussière des rues, même dans les villes les mieux tenues, contient toujours deux sortes de matières; les unes inertes, les autres organisées et vivantes. Tout ce mélange mis en mouvement par une cause mécanique quelconque pénètre facilement dans nos voies respiratoires. Il est certain toutefois que les courants d'air ne sont pas suffisants à détacher ces germes des surfaces humides: d'où la nécessité et l'indication d'un abondant arrosage des voies publiques.

Que l'eau séjourne peu de temps à la surface du sol, ce qui a lieu surtout en été, et le remède n'a plus aucune efficacité. Pour obvier à cette difficulté, le Dr Parone propose l'emploi d'une solution de chlorure de calcium pour l'arrosage.

Le chlorure de calcium, par sa composition chimique et par ses caractères physiques, ne doit pas être confondu avec l'hypochlorite de chaux. Ce dernier se présente souvent sous l'aspect d'une poudre blanche humide, d'odeur de chlore assez forte, de saveur âcre et piquante, en partie soluble dans l'eau et est employé comme un désinfectant énergique. Le chlorure de calcium est un corps incolore, inodore à saveur saline, très soluble dans l'eau et légèrement antiseptique. Sa principale qualité est d'être déliquescent au plus haut degré, c'est-à-dire qu'il absorbe l'humidité et la vapeur aqueuse qu'il soustrait à l'air ambiant où il se trouve et, en conséquence, empêche l'eau qu'il a absorbée de s'évaporer complètement, tout au moins à la température ordinaire. Le Dr Parone en tire la conséquence qu'en adoptant la solution du véritable chlorure de calcium le terrain reste longtemps humide, empêchant la diffusion dans l'atmosphère des germes provenant des crachats desséchés. Diverses expériences faites avec ce produit ont donné, paraît-il, des résultats satisfaisants.

MARINE ET COLONIES

La Colonisation française en Annam et au Tonkin. — Sous ce titre, M. Joleaud-Barral vient de publier un petit livre d'une lecture pleine d'intérêt, et à recommander à ceux qui ont charge de diriger la colonisation, autant qu'aux futurs colons eux-mêmes.

L'auteur a beaucoup observé, et a sainement jugé. Sa critique est franche, sans être dénuée de finesse; des deux groupes d'intéressés que nous venons de désigner, elle donne aux premiers des leçons qui paraissent méritées, et elle enlève aux seconds nombre d'illusions dont ils auraient eu gravement à souffrir.

Parmi les conclusions à retenir, nous relevons celle-ci, qu'il n'y a rien à faire au Tonkin pour celui qui ne dispose pas d'un capital d'au moins 20,000 francs. C'est comme pour Madagascar; c'est, pourrions-nous dire, comme pour toutes les colonies où l'Européen ne peut travailler manuellement, et ne peut être que patron, ou tout au moins contremaître.

Dans toutes les régions que le sol condamne à n'être que des colonies d'exploitation, il faut, pour entamer la lutte dans des conditions favorables, une bonne nourriture, un logis sain, des vêtements toujours propres; et tout cela se paye, et plus cher là-bas que dans la mère patrie. Si donc vous n'êtes assuré de vous pouvoir procurer ces éléments indispensables, restez chez vous.

Le nouveau paquebot « France » de la ligne Dieppe-New-Haven. — Il y a quelques jours, dit le *Journal des Transports*, a eu lieu, au Havre, le lance-

ment du paquebot *France* construit par la Société des Forges et Chantiers. Ce paquebot a été spécialement construit pour le service international entre Dieppe et New-Haven, d'après le type des steamers à passagers *Seine*, *Tamise* et *Manche*. Il ne diffère des précédents que par des détails d'aménagement des locaux réservés aux passagers.

Au point de vue du luxe et du confortable, le nouveau steamer résume tous les perfectionnements réalisés dans les constructions de ce genre. Dans le roufle placé au centre du navire se trouvent installées des premières avec salle à manger isolée.

La machine est du type le plus récent des Forges et Chantiers de la Méditerranée, avec plaques de fondation, bâtis, supports de glissières en acier moulé, pièces mobiles en acier forgé et condenseurs en laiton chaudronné.

Ce navire mesure 82 mètres de longueur, 9 mètres de largeur et 4^m 60 de creux. Son déplacement minimum atteint 1,015 tonneaux, avec un tirant d'eau n'excédant pas 2^m, 80.

La *France* est munie de deux hélices, actionnées par des machines supérieures en force à celles des navires *Seine*, *Tamise* et *Manche*; leur puissance totale atteindra 5,000 chevaux-vapeur environ, qui doivent imprimer au navire une vitesse de 22 nœuds, soit près de 41 kilomètres à l'heure.

VARIÉTÉS

Les Voyages d'études médicales aux eaux minérales, stations maritimes, climatériques et sanatoriums de France.

La France possède une merveilleuse gamme d'eaux minérales, qui, par l'ensemble de leur composition, la puissance de leur action, comme par la variété de leurs applications, permettent de répondre à un nombre infini d'indications thérapeutiques. Il serait superflu d'insister longuement sur cette considération qu'aujourd'hui, plus que jamais, la médecine fait appel, comme éléments de matière médicale, aux agents physiques et naturels. Le thérapeute, aussi bien le doctrinaire que le praticien, doit fréquenter les stations minérales et thermales, les stations maritimes et climatériques, qui lui fournissent souvent des moyens aussi puissants que la pharmacie galénique et la pharmacie chimique.

Ces eaux ont sur l'organisme une action si puissante, qu'on les sait capables de modifier les troubles profonds de la nutrition relevant de l'arthritisme, de la scrofulo-tuberculose et des autres vices diathésiques; que si l'on envisage les manifestations localisées des divers états constitutionnels, on voit que ces stations ont su s'aménager en vue d'approprier leur puissance à la cure des affections de chaque appareil et de chaque organe.

Les connaissances indispensables pour juger de l'indication des eaux minérales, et pour les prescrire, se réduisent à quelques données peu nombreuses, mais bien précises, données qui sont faites autant de leur composition, de leur thermalité, de leur mode d'administration que des applications que la tradition clinique nous a appris à en faire, aussi bien dans les maladies générales, dans les états diathésiques que dans les affections viscérales et les localisations muqueuses, cutanées ou articulaires. Rien ne vaut, pour saisir et retenir les applications particulières de chacune de nos eaux minérales, comme de voir sur place et sa clientèle, et son agencement et l'outillage dont elle dispose. Rien ne vaut pour le médecin qui aura à ordonner une eau minérale, d'avoir vu, de ses yeux vu, son anatomie et sa physiologie, si on peut ainsi parler: en cela, comme en toute autre matière, rien ne vaut la leçon de choses.

C'est dans le but de réaliser cet enseignement pratique que sont organisés les Voyages d'études médicales aux eaux minérales, aux stations maritimes, climatériques et sanatoriums de France, sous le patronage de MM. Brouardel, Landouzy, Cornil, Durand-Fardel, Fournier, Gilbert, Huchard, Lannelongue, Monod, Proust et Jules Simon,

Nos eaux sont groupées par régions et dans les parties les plus pittoresques de notre pays; leur visite devient, par surcroît, l'occasion d'un voyage d'agrément. Les conditions matérielles exceptionnellement avantageuses

accordées aux médecins excursionnistes, pour être un petit côté de la question, ne sont pas indifférentes; elles engageront médecins et étudiants en médecine à faire ces voyages d'études, qui serviront autant leurs intérêts que ceux de leurs malades.

Le voyage de 1899, placé sous la direction scientifique de M. Landouzy, comprend les stations du Centre et de l'Auvergne. Ce groupe présente un attrait particulier, car il contient des eaux variées à tous les points de vue: thermalité, composition chimique, modes d'administration, effets thérapeutiques; eaux thermales simples, alcalines fortes ou légères, chlorurées sodiques, chlorurées magnésiennes, arsenicales, sulfureuses même; établissements bien organisés pour tous les modes d'emploi: buvettes, bains, douches, piscines, pulvérisations, inhalations, etc., forment un ensemble de moyens thérapeutiques qui permettent au médecin de faire face à de nombreuses nécessités de sa pratique, moyens thérapeutiques, qui lui seront exposés sur place.

Néris est la première station prise comme point de concentration de tous les voyageurs. Chacun arrivera isolément, en gare de Montluçon — qui dessert Néris — et trouvera, à la gare, des voitures qui lui seront réservées pour le conduire immédiatement à Néris.

Pour arriver à la gare de Montluçon (Compagnie d'Orléans), les Compagnies de chemins de fer accordent une réduction de moitié prix à tous les médecins et étudiants en médecine, quel que soit le point de la France d'où ils partent. Pour recevoir, en temps voulu, ce billet de faveur, il est nécessaire d'indiquer très exactement, en s'inscrivant, la gare de départ, ou, pour les étrangers, la gare d'accès sur le territoire français. Les dames n'ont droit à cette réduction que sur les réseaux de l'Etat, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée.

De Néris à Pougues, les voyageurs visiteront en groupe les stations suivantes: Néris, La Bourboule, Mont-Dore, Saint-Nectaire, Royat, Durtol, Châtel-Guyon, Vichy, Bourbon-l'Archambault, Bourbon-Lancy, Saint-Honoré, Pougues.

Prix à forfait: 200 francs par personne, payable en s'inscrivant. Ce prix comprend tous les frais du voyage, depuis le moment de l'arrivée en gare de Montluçon (dans la journée du samedi 2 septembre ou le matin du dimanche 3 septembre, au gré de chacun), jusqu'au moment où les voyageurs se sépareront à Pougues (le mercredi 13 septembre dans la soirée ou le jeudi 14 septembre, au gré de chacun): trajets en chemins de fer, excursions en voiture, hôtels, nourriture, transport des bagages, pourboires.

Dans ce prix est compté le dîner en wagon-restaurant pour ceux qui désireront; le mercredi 13 septembre, prendre à Pougues, à 6 h. 31 de l'après-midi, le train pour Paris, et pour ceux qui préféreront rester à Pougues toute la journée, le dîner et le coucher dans cette localité, ainsi que le petit déjeuner le lendemain matin, jeudi 14 septembre. Les voyageurs qui ont l'intention de dîner dans le wagon-restaurant devront en informer, le 4 septembre au plus tard, afin que le nombre de places suffisant puisse être assuré.

Pougues est la dernière station où les voyageurs se sépareront pour retourner chacun isolément chez soi.

Pour retourner de Pougues à son lieu de résidence, qui a été son point de départ, chaque médecin ou étudiant en médecine bénéficiera, comme à l'aller, en venant à Montluçon, de la réduction de moitié prix sur les chemins de fer. Semblable réduction n'est accordée aux femmes des médecins que sur les réseaux de l'Etat, de l'Ouest et de Paris-Lyon-Méditerranée.

En raison de la courte durée du voyage et des trajets importants en voiture, les voyageurs sont priés de réduire leurs bagages au strict nécessaire et de n'emporter qu'une valise de maniement facile.

Les Compagnies de chemins de fer, en accordant d'une façon tout à fait exceptionnelle aux adhérents de ce voyage la faveur de rejoindre isolément, avec des billets à demi-place, la première station de la tournée, Néris, ont expressément spécifié qu'on s'y rendrait sans arrêt et par la voie la plus directe. Il en est de même pour le retour au lieu de résidence, en quittant la dernière station, Pougues.

Dans le cas où, pour un motif quelconque, le voyage n'aurait pas lieu, les personnes inscrites ne pourront prétendre qu'au remboursement des sommes versées.

Pour s'inscrire, envoyer : 1° son nom et son adresse lisiblement écrits ; 2° le nom de gare d'où l'on partira ; 3° le jour et l'heure de l'arrivée en gare de Montluçon ; 4° un mandat-poste de 200 francs, à M. Carron de la Carrière, 2, rue Lincoln, Paris.

Les inscriptions sont reçues jusqu'au 15 août 1899, terme de rigueur.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 15 au 23 Juillet 1899

GÈNES, y. à vap. <i>Miriam</i> , it. c. baron Galotti Tristano	sur lest.
SANTO-STEFANO, cut. <i>Antonino</i> , it. c. De Pirro Armando	charbon
MENTON, br. goél. <i>Caterina</i> , mon. c. Brigliano	vin.
SAINTE-MAXIME, b. <i>Deux-Frères</i> , fr. c. Courbon,	bois.
MARSEILLE, b. <i>Rose et Blanche</i> , fr. c. Delserte	briques.
Id. cut. <i>Michel</i> , fr. c. Cherblanc	id.
CANNES, cut. <i>Madeleine</i> , fr. c. Poggi	sable.
Id. b. <i>Monte-Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. <i>Louise</i> , fr., c. Garel,	id.
Id. b. <i>Indus</i> , fr. c. Tassis.	id.
Id. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud,	id.

Départs du 16 au 23 Juillet

A LA MER, y. à v. <i>Miriam</i> , it. c. baron Galotti Tristano	sur lest.
TORRE DELLE SALINE, b. <i>Angelo-Padre</i> c. De Dominici	id.
SAINTE-TROPEZ, b. <i>Figaro</i> , fr., c. Musso,	id.
Id. b. <i>Quatre-Frères</i> , fr. c. Jouvenceau,	id.
Id. b. <i>Nouvelle-Vierge-Marie</i> , fr. c. Serri,	id.
Id. b. <i>La Paix</i> , fr., c. Aune,	id.
Id. b. <i>Barthélemy-Elisa</i> , fr., c. Davin,	id.
Id. b. <i>Tante</i> , fr., c. Rouvier,	id.
Id. b. <i>Charles</i> , fr. c. Seytour,	id.
CANNES, b. <i>Monte Carlo</i> , fr., c. Ferrero,	id.
Id. b. <i>Fortune</i> , fr. c. Dalbéra,	id.
Id. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Gandillet.	id.

Etude de M^e Louis VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-sept mai mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, madame Marie-Louise LECLERC, veuve de monsieur Alexandre HENRY, propriétaire, demeurant à Paris, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, a acquis de monsieur Joseph FISSORE, peintre-décorateur, et de madame Marie SPINACCI, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en la même étude, une maison située à Monaco, quartier de Monte Carlo, lieu dit les Moneghetti, appelée *Villa Pinott*, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée et de trois étages, confinant : au midi, au boulevard de l'Ouest ; au nord, à un chemin et érigée sur un terrain d'une superficie de deux cent soixante-trois mètres douze décimètres carrés, cadastré section B, numéro 453 p.

Cette vente a eu lieu moyennant le prix principal de cinquante-cinq mille francs.

L'expédition dudit contrat de vente, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté aujourd'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble sus désigné, des inscriptions pour cause d'hypothèque légale, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 25 juillet 1899.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco,
rue du Tribunal, 2.

AVIS

Suivant acte reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le 24 juillet 1899, enregistré, M. Aimable TASSANO, hôtelier, demeurant à Monaco, a cédé à M. Edouard CACHAT, maître d'hôtel, demeurant à Chamonix, tous ses droits sur la Société en nom collectif formée entre lui et M. César BUTTI, hôtelier, demeurant à Monaco, sous la raison Sociale « A. TASSANO et BUTTI » pour l'exploitation de l'hôtel Beau-Rivage, situé à Monaco, avenue de Monte Carlo, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par ledit M^e Valentin, notaire le 30 octobre 1897.

Les créanciers de M. TASSANO, s'il en existe, sont in-

vités à faire opposition sur le prix de cession, à Monaco au domicile à cet effet élu en l'étude de M^e Valentin, notaire, dans le délai de huitaine à peine de forclusion.

Cette cession a été faite avec le consentement de M. BUTTI ; en conséquence la Société continue aux mêmes conditions entre MM. CACHAT et BUTTI sous la raison de la signature sociale « Cachat et Butti, »

L. VALENTIN.

AVIS

Par acte sous seing privé, en date à Monaco, du 20 mai 1899, les époux Tardif-Gazet ayant cédé aux époux Jean Mascagno le fonds d'hôtel et restaurant exploité à la Condamine, rue Florestine, sous le nom d'*Hôtel de Marseille et de l'Univers*. Les créanciers des vendeurs sont priés de faire opposition entre les mains des acquéreurs dans la huitaine, à peine de forclusion.

Etude de M^e VALENTIN, notaire à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

VENTE DE BIENS DE MINEUR

Le dix août mil huit cent quatre-vingt-dix-neuf, à huit heures et demie du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur, séant au Palais de Justice à Monaco, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, de :

UNE PARCELLE DE TERRAIN

située à Monaco, quartier de la Condamine, d'une superficie de deux cent dix-sept mètres carrés environ, sur laquelle existe une vieille bâtisse.

Sur la mise à prix de 24,000 francs.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Valentin, notaire poursuivant, ou consulter le cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal Supérieur.

AVIS

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

LEÇONS ET COURS

POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de St-Maur

Rue Grimaldi, n° 25 — Condamine

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE

M^{me} DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

IMMEUBLE DU GRAND-HÔTEL

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885 ; Paris, 1889

La Maison Modèle est la plus ancienne de Monte Carlo ; elle est renommée pour ses articles de luxe en ombrelles. Les grandes dames habitant la Principauté et le Littoral l'honorent chaque saison de leur présence et y font de nombreux achats. Elles y trouveront cette année des merveilles de nouveauté vendues à des prix défiant toute concurrence. Citons particulièrement les objets de maroquinerie, de jeux de salon ; papeterie, articles de voyage, parfumerie, grandes roulettes de précision.

PRIX FIXE

English spoken — Man spricht deutsch

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

N. MOEHR

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX
VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI

BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIFF MOEHR

EAU, PÂTE ET POUDRES DENTIFRICES

Poudre de Riz et Velouta

SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR-DISTILLATEUR

MONTE CARLO, boulevard Peirera, MONTE CARLO

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1^{er} vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie ; prix : 1 fr. 50.

2^e vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs. Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

LE MONITEUR
DE LA MODE

paraissant tous les Samedis

20 PAGES GRAND FORMAT

LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES

CONTIENT :

PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS

QU'AUCUN AUTRE

3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION 2 : contenant une Gravure colorée et un Patron découpé dans les 2^e, 3^e et 4^e N^{os}.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 28 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre